

Légende

ENVIRONNEMENT

- Cours d'eau
- Plans d'eau

PRESCRIPTIONS

- Éléments de patrimoine à protéger (L151-19 du Code de l'Urbanisme)

numéro	nom
1	Calvaire de Loquetas
2	Calvaire de Kerhoas
3	Calvaire du Fors
4	Calvaire de Kercavés
5	Calvaire de Kercavés
6	Calvaire de Toulhars
7	Fontaine de Kerduff
8	Point d'eau de Labec
9	Fontaine de Heuzou Le Trouch
10	Fontaine de Quéhelio-Congard
11	Fontaine de Quéhelio-Congard
12	Fontaine de Kercavés
13	Fontaine de Sant Thuren
14	Fontaine de Kernalo
15	Fontaine du Petit Bouchon
16	Fontaine de Kervaugam
17	Fontaine de Kervaugam
18	Fontaine de Beg Du men
19	Fontaine du Ter
20	Fontaine de Quéloisy
21	Fontaine du Boulour
22	Fontaine au Henes
23	Lavoir de Kercavés
24	Lavoir de l'impasse du Ruisseau
25	Lavoir de Keramec
26	Lavoir de Kerduff
27	Puits de Kergouadec
28	Puits de Quéhelio-Congard
29	Puits de Kernévet
30	Fort de Loquetas
31	Fort de Toulhars
32	Eglise Notre Dame de Larmor
33	Chemin de Quéhelio-Congard
34	Chemin des Fougères
35	Chemin de Kerduff
36	Chemin des Goumoniers
37	Chemin des Pommières
38	Fontaine de la Croix de Toulhars
39	arbre remarquable

- Bâtiments remarquables (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Éléments de paysage, de patrimoine à protéger (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Arbres remarquables (figuier et cyprès)
- Éléments de paysage à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Espaces boisés classés

INFORMATIONS

- Zone de préemption dans un espace naturel et sensible
- Site archéologique

COMMUNE DE LARMOR-PLAGE
PLAN LOCAL D'URBANISME



Petit patrimoine et éléments de paysage



1/5 000ème

Vu pour être annexé à l'arrêté du Maire en date du 01 juin 2022
Le Maire,
Patrice VALTON



0 50 100 m